

Zoom sur :

Principaux points à noter :

- ❖ **Le transport aérien fait l'objet de fortes restrictions dans le cadre de l'état d'urgence ;**
- ❖ **Extension des lignes de crédit pour les entreprises ;**
- ❖ **Plus de 40.000 entreprises ont demandé à accéder au régime de chômage partiel ;**
- ❖ **Nouvelles mesures dans le cadre de l'état d'urgence ;**
- ❖ **Le secteur bancaire portugais réclame des mesures pour éviter une hausse des prêts non-performants ;**
- ❖ **Mesures de soutien à l'agriculture locale.**

SITUATION ET MESURES ECONOMIQUES AU PORTUGAL

• **Le transport aérien fait l'objet de fortes restrictions dans le cadre de l'état d'urgence**

Le décret d'application de l'état d'urgence, publié le 2 avril, prévoit la possibilité d'étendre au transport aérien la limitation du nombre de passagers à un tiers de la capacité, déjà en vigueur dans les autres transports publics. Cette contrainte pourrait s'appliquer après la période de fermeture de l'ensemble des aéroports portugais, du 9 au 13 avril inclus, dans le cadre des mesures de restriction exceptionnelles des déplacements pendant le week-end de Pâques.

• **Extension des lignes de crédit pour les entreprises**

Le Gouvernement a annoncé, le 6 avril, le renforcement des lignes de crédits disponibles pour les entreprises, passant de 3 Md€ à 4,2 Md€. D'après le Ministre de l'Economie, Pedro Siza Vieira, l'augmentation est destinée aux secteurs du commerce, des services et aux transports, jusqu'ici exclus du dispositif.

L'annonce est intervenue [après la décision de la Commission européenne](#), le dimanche 5 avril, d'autoriser le programme d'aides portugais, comprenant les lignes de crédit et des subventions directes aux entreprises, pour un montant total de 13 Md€. Antonio Saraiva, le président de la CIP (Confédération portugaise des entreprises, principale organisation patronale du Portugal) a salué la décision de Bruxelles, mais regrette que les mesures soient prises « au compte-gouttes » par le gouvernement, considérant que les aides proposées aux entreprises portugaises sont plus modestes que celles de leurs concurrents européens.

• **Plus de 40.000 entreprises ont demandé à accéder au régime de chômage partiel**

D'après des données du Ministère du Travail relayées par la presse, au 7 avril, plus de 40.000 entreprises avaient demandé l'accès au régime de chômage partiel, représentant un total de 642.000 travailleurs – il n'est toutefois pas clair s'il s'agit du total des effectifs des entreprises ou des seules personnes pour lequel le bénéfice du *lay off* est demandé.

Le ministère du Travail a précisé que la majorité des demandes émanait des secteurs de l'hébergement, de la restauration (25 %), suivi du commerce de gros et de détail (20 %) et des industries manufacturières (9 %). Au 4 avril, 74 % des demandes avaient été soumises par des micro-entreprises (jusqu'à 10 salariés), et environ 20 % par des petites entreprises de moins de 50 salariés.

Pour rappel, selon un sondage de la Chambre de commerce et d'industrie portugaise (CCIP) publié 2 avril, 38,3 % des entreprises entendaient recourir au régime de chômage partiel. Par ailleurs, 66,1 % d'entre elles faisaient état de difficultés en raison des modifications successives des mesures d'aide et 54,3 % estimaient que les conditions exigées en matière de réduction du chiffre d'affaires pour avoir accès aux dispositifs constituaient une contrainte majeure.

Par ailleurs, les premières statistiques disponibles concernant l'emploi indiquent, qu'en moyenne, 4.098 nouvelles inscriptions au chômage par jour ont été enregistrées depuis le début du mois d'avril, le double de la moyenne du même mois l'an dernier. Au total, cela représente 18.000 chômeurs de plus qu'au mois de mars, pour un total de 339.000 chômeurs.

- **Nouvelles mesures à la suite de la prolongation de l'état d'urgence**

Des mesures supplémentaires ont été adoptées à la suite de la publication d'un nouveau décret, le 2 avril, entraînant la prolongation de l'état d'urgence jusqu'au 17 avril, elles comprennent entre autres :

- Interdiction de sortir de sa commune de résidence habituelle, sauf pour des raisons de santé, de travail ou autres raisons d'urgence impérieuse, entre 00h00 le 9 avril et 12h00 le 13 avril ;
- Interdiction des rassemblements de plus de cinq personnes à l'exception des familles nombreuses ;
- Fermeture de tous les aéroports nationaux entre le 9 et le 13 avril inclus ;
- Renforcement du pouvoir de l'Autorité pour les conditions de travail (ACT) dont les inspecteurs "seront habilités à suspendre tout licenciement dont les signes d'illégalité sont manifestes et à prévenir ainsi les abus des employeurs" ;
- Exonération des frais de santé pour les patients atteints du Covid-19 pendant la phase de diagnostic et/ou la phase de traitement ;
- Plusieurs mesures exceptionnelles pour les détenus portugais, d'adressant principalement à ceux ayant commis des délits mineurs (réduction et aménagement de peines, autorisation de sortie exceptionnelle, anticipation des mesures de liberté conditionnelle).

Par ailleurs, le Premier ministre portugais a annoncé que les établissements scolaires resteraient fermés jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cette annonce a été accompagnée par celle de la prolongation de l'aide aux parents devant garder à domicile un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans. Pour mémoire, ces personnes peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 66 % de leur rémunération, prise à charge à parts égales par la sécurité sociale et l'employeur.

- **Le secteur bancaire portugais réclame des mesures pour éviter une hausse des prêts non-performants**

L'association des banques portugaises a appelé le Gouvernement portugais et l'Union européenne à stimuler l'économie pour éviter une augmentation des prêts non-performants (NPL). Le président de l'association, M. Faria de Oliveira, a déclaré qu'il était essentiel d'adopter des mesures pour atténuer les effets de la crise sanitaire sur la capacité des entreprises et des familles à assurer le paiement de leurs crédits. Malgré une nette amélioration depuis la crise, le ratio de prêts non-performants étant tombé à 6,1 % de l'encours total des banques en décembre 2019, il représente toujours encore le double de la moyenne européenne.

Pour mémoire, les règles d'application concernant les exigences en matière de ratios bancaires ont été assouplies et un moratoire de 6 mois pour les crédits aux familles et aux entreprises a été approuvé, jusqu'au 30 septembre 2020. Il prévoit notamment l'interdiction de la révocation des crédits accordés et la prorogation ou la suspension des paiements des crédits jusqu'à la fin de cette période. Pour les ménages, il ne concerne, à ce stade, que les crédits immobiliers et les particuliers affectés par la pandémie sous certaines conditions (ex. les personnes en isolement prophylactique, au chômage partiel ou à temps réduit, les chômeurs). Certaines banques ont par ailleurs élargi le dispositif aux crédits automobiles et personnels.

- **Assouplissement de l'accès au régime de soutien pour les indépendants**

La Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Sécurité sociale, Ana Mendes Godinho, a annoncé un assouplissement de l'accès aux mesures de soutien pour les indépendants. Pour bénéficier de l'aide, il suffit désormais au travailleur de justifier d'une baisse de sa facturation d'au moins 40 % au cours du mois précédant la demande et non plus un arrêt total d'activité. Le montant maximal de l'aide a également été revu à la hausse, à 635 €/mois, en fonction de la carrière contributive du travailleur. Le 6 avril, 117.000 travailleurs avaient déjà sollicité une aide (entrée en vigueur du dispositif le 1^{er} avril).

Les gérants des entreprises individuelles (*Empresário em Nome Individual*), pourront bénéficier d'une aide similaire aux travailleurs indépendants.

- **L'industrie de la viande demande des lignes de trésorerie pour les PME du secteur**

L'association portugaise des industriels du secteur de la viande (APIC) a annoncé que certaines PME avaient enregistré des baisses de leurs ventes et de leur production pouvant atteindre 80 %. Le président de l'APIC défend la création de lignes de crédit spécifiques pour soutenir les entreprises affectées. Les PME opérant dans le commerce de détail et celles dont les hôtels et les restaurants sont les principaux clients sont particulièrement touchées, alors que l'impact sur les grandes entreprises du secteur est limité, certaines d'entre elles ayant même enregistré une hausse de leur production.

- **Mesures de soutien aux activités de pêche**

A partir du 10 avril et jusqu'au 31 mai, les activités de pêche sont interdites du vendredi à partir de 22h au dimanche jusqu'à 22h. Cette décision vise à garantir des conditions de travail adéquates et à améliorer les revenus des pêcheurs, sur un marché pénalisé par un excédent d'offre. Pour tenir

compte de la situation particulière de certaines communautés locales, et en vue d'assurer l'approvisionnement en poisson des consommateurs, l'ordonnance autorise des exceptions spécifiques.

Le 8 avril, la Commission européenne a par ailleurs, approuvé des nouvelles lignes de crédit du Gouvernement portugais d'un montant de 20 M€. Ces lignes s'adressent spécifiquement aux PME des secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Enfin, la coopérative la Mutuelle des Pêcheurs, l'un des principaux assureurs du secteur, a par ailleurs annoncé la suspension des paiements des primes d'assurance pendant 90 jours pour permettre aux assurés de recommencer à payer après leur reprise d'activité.

- **Mesures de soutien à l'agriculture locale**

Le gouvernement souhaite aider les agriculteurs à écouler leur production sur les marchés locaux et a lancé le 7 avril une campagne (« *Nourrissez ceux qui vous nourrissent* ») pour promouvoir la consommation de produits locaux. Les segments les plus affectés sont : les viandes de races indigènes, dont la production a été programmée pour répondre à l'augmentation considérable de la consommation des familles à Pâques, les fromages, saucisses et autres viandes transformées, en raison de la fermeture du secteur de la restauration, principal client, et les fruits et légumes frais.

Le gouvernement a mis en place une aide forfaitaire journalière (auparavant hebdomadaire) de 48 € pour compenser les déplacements des agriculteurs vers les marchés locaux ou les points de livraison, dans la limite de 7 488 €. Le ministère de l'Agriculture a également sensibilisé les municipalités à la nécessité de rouvrir les marchés municipaux et locaux, dans le respect des règles de sécurité sanitaires.

PROJECTIONS MACROECONOMIQUES

BANKINTER

Le scénario de base de la banque portugaise prévoit une récession de 2,7 % du PIB, avec un rebond rapide à partir de la moitié du 3^{ème} trimestre 2020. Son scénario le plus optimiste, sur la base d'un contrôle rapide de la pandémie, anticipe une récession de 0,8 % tandis qu'elle pourrait atteindre 4 % d'après son scénario adverse, si l'arrêt de l'économie se prolonge plus de deux mois.

BANQUE DU PORTUGAL

Selon ses prévisions publiées le 26 mars dans son bulletin économique de mars, le repli atteindrait 3,7 % du PIB, avec l'hypothèse d'une efficacité des mesures de soutien pour limiter l'impact de la crise sanitaire. Ses projections les plus pessimistes évaluent la récession à 5,7 % du PIB.

COFACE

Dans un rapport publié le 6 avril, Coface estime que 68 pays entreront en récession cette année avec une augmentation considérable des faillites (+ 25 %, contre 2 % dans ses précédentes estimations). Le Portugal compterait cependant parmi les pays les moins affectés avec une hausse des faillites estimée à 5 %.

ISEG

Selon une étude de l'Institut Supérieur d'Economie et Gestion de l'Université de Lisbonne, l'ampleur de la récession serait comprise entre 4 % et 8 % du PIB, en supposant que l'arrêt de l'économie ne s'étende pas au-delà de deux mois.

OCDE

Les projections de l'OCDE indiquent que le Portugal serait le 11^{ème} pays, sur 47 analysés, dont l'économie sera la plus touchée par les conséquences du confinement sur l'activité économique. L'OCDE estime que chaque mois de confinement entraîne une perte de deux points de pourcentage sur le PIB des principales économies mondiales.

UCP

L'Université Catholique du Portugal estime, dans son scénario de base, que la récession atteindra 10 % du PIB. Cependant, l'écart entre ses prévisions est considérable : la contraction du PIB pourrait atteindre 4 % dans son scénario le plus optimiste et jusqu'à 20 % dans le scénario le plus dégradé. Pour le 1^{er} trimestre 2020, elle anticipe une variation du PIB comprise entre - 0,3 % et + 1,8 % en glissement annuel, grâce au dynamisme de l'économie dans les deux premiers mois de l'année.

UNICREDIT

D'après une étude comparative du groupe bancaire italien portant sur 14 pays, le Portugal ferait partie des pays les plus durement touchés : le PIB devrait reculer de 15 % selon ses projections. Surtout, elle estime que le déficit public pourrait atteindre près de 11 % du PIB en 2020 et entraîner une augmentation brutale de la dette publique à 145 % du PIB contre 117,7 % fin 2019.

LIENS UTILES SUR LES MESURES ECONOMIQUES PRISES PAR LA FRANCE, LE PORTUGAL ET L'UNION EUROPEENNE

En France :

Site du ministère de l'économie et des finances :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb>

Site du ministère du travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

Site de Business France pour les investisseurs en France et les entreprises françaises exportatrices :

<https://www.plateforme-attractivite.com/sommaire-choose-france/>

Au Portugal :

Site dédié à la réponse des autorités publiques au Covid-19 (« *Estamos on* ») :

<https://covid19estamoson.gov.pt/medidas-de-apoio-emprego-empresas/>

Site de l'IAPMEI :

<https://www.iapmei.pt/Paginas/Medidas-de-apoio-as-empresas-relacionadas-com-o-im.aspx>

Site de la confédération portugaise des entreprises (CIP) :

<https://cip.org.pt/covid-19-informacoes-as-empresas/>

Site de la Chambre de commerce et d'industrie luso-française (CCILF) :

<https://www.ccilf.pt/coronavirus-actualites.html>

En Europe :

https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response/economy_fr

Responsable de la publication : Stanislas Godefroy

Ambassade de France à Lisbonne,
Service économique
R. Santos-O-Velho 5,
1249-079 – Lisbonne



Rédigé par : Edna dos Santos Ferraz, Clarinda Goncalves, Louis Diéval

Abonnement/désabonnement :
lisbonne@dgtresor.gouv.fr

Internet : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/PT>

Suivez-nous sur Twitter : @FR_Eco_Iberica 

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Lisbonne

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.